

Face A de la cassette # 55.

PD -Alors nous sommes le 13 mai 1998, nous reprenons le, les rencontres entre Monsieur Kambanda, Marcel Desaulniers et Pierre Duclos, si vous voulez vous identifier tout de suite, s'il vous plaît.

JK -Jean Kambanda.

MD -Marcel Desaulniers.

PD -Pierre Duclos. Nous avons eu un problème technique avec le premier enregistrement que nous avons débuté à 14 heures, les gens ici, du centre de détention avait omis de nous alimenter en électricité alors le, l'appareil n'a pas, n'a pas, ne nous a pas fait entendre le timbre expliquant que le ruban était terminé alors comme il est impossible pour nous parce qu'on n'a pas, on est dans un centre de détention qui ne nous autorise pas à avoir d'appareil pour écouter les rubans, on peut pas vérifier où on était rendu avec le premier ruban, et reprendre à la même place, alors on va devoir, malheureusement, reprendre à nouveau tout le processus. Comme si on, on n'avait pas fait, parce qu'on n'est pas en mesure de vérifier si le premier ruban a fonctionné. Je pense que, avant de commencer, dans les tous premiers temps on va vous, encore vous refaire l'avis des droits au suspect, que vous avez signé puis que vous avez pas besoin de resigner, juste mentionner que vous l'avez compris. Alors avant de répondre à nos questions vous devez comprendre vos droits. En vertu des articles 42 et 43 du règlement de preuve et de procédure du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous devons vous informer que notre entretien est présentement enregistré et que vous avez les droits suivants: 1, vous avez le droit d'être assisté d'un avocat de votre choix ou d'obtenir les services d'un avocat sans frais si vous n'avez pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat. 2, vous avez le droit d'être assisté d'un interprète sans frais, si vous ne pouvez pas comprendre la langue utilisée lors de l'entrevue. 3, vous avez le droit de garder le silence si vous le souhaitez. 4, toute déclaration que vous ferez sera enregistrée et pourra servir de preuve contre vous. 5, si vous décidez de répondre à nos questions sans la présence d'un avocat, vous pouvez arrêter l'entrevue en tout temps et requérir les services d'un avocat. Et le paragraphe suivant qui est la renonciation aux droits que je vous demanderai de lire s'il vous plaît.

JK -J'ai lu ou on m'a lu dans une langue que je comprends l'énoncé de mes droits, je comprends l'étendue de mes droits, je comprends également que ce que je dis est présentement enregistré. Je comprends et je parle la langue utilisée lors du présent interrogatoire, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'interprète qui m'a été assigné. Je suis prêt à répondre à vos questions et à faire une déclaration. J'affirme en toute connaissance de cause que je ne désire pas d'avocat en ce moment. Aucune

promesse ni menace ne m'a été faite, et aucune pression n'a été exercée sur moi. J'ai signé ce 13/05/98 à 14 heures 13.

PD -Nous aussi on avait signé ce document-là à ce moment-là. A la même date, ici, au centre de détention de La Haye.

MD -Alors deux témoins, Pierre Duclos et Marcel Desaulniers...

PD -Ça a été signé.

MD -...apparaissent.

PD -Alors ça nous amène, si on parle du centre de détention de La Haye, ça nous amène à décrire la pièce où on se trouve. C'est un petit cubicule de rencontre, un petit bureau, tout petit, dans lequel on nous a installé, qui contient deux tables, deux petites tables, trois chaises, ainsi que le matériel d'enregistrement, à savoir le... un interview recorder de marque Neal.

MD -La situation depuis le début, depuis le mois d'octobre...

PD -C'est ça, le... le 8 octobre dernier, nous avons cessé les enregistrements avec vous, relativement à des, des mesures qui ont été prises par nos services, car il était difficile, de plus en plus difficile pour nous, voir impossible de poursuivre les enregistrements dans les conditions dans lesquelles nous nous trouvions à Dodoma, où vous étiez gardé, dû au manque d'électricité, au manque d'approvisionnement en eau, etc. Alors le 8 octobre, nous avons terminé le dernier enregistrement connu et l'enregistrement relatif à l'église Sainte Famille, qui portait à ce moment-là, et qui porte le chapitre 8.3.15.6. La... le 11 octobre 1997, Marcel et moi avons quitté Dodoma, puis vous vous y êtes demeuré sous la garde des policiers de l'ONU. Le 18 octobre 1997, Marcel est retourné avec Roland, dans une, pour une visite pour signer les documents relativement à des poursuites, et relativement à... aux services d'un avocat. Marcel, je pense que tu aimerais ajouter quelque chose là-dessus, non ?

MD -Moi j'ai pas, j'ai accompagné le responsable de la section de protection des témoins d'Arusha, par contre je n'ai pas assisté à l'entretien qu'il a eu en privé avec Monsieur Kambanda dans un des bureaux de la Safe House qu'on habitait.

PD -A quel titre Roland avait rencontré Monsieur Kambanda ? Est-ce que c'était, est-ce qu'il t'a informé de ça ?

MD -Il était, il était envoyé par le greffier pour le, discuter de documents relatifs à sa comparution ou son avocat, je crois.

PD -Mais toi t'as pas assisté du tout à la réunion.

MD -Non, je n'ai pas assisté du tout à cette...

PD -Alors t'as servi à présenter Monsieur Roland, c'est ça ?

MD -C'est ça, et en même temps que j'accompagnais Roland, et puis c'était pour aller saluer aussi Kambanda en passant.

PD -Ok. Le... du 29 novembre au 6 décembre 1997, j'ai séjourné avec vous à Dodoma, dans le but de vous préparer pour votre comparution qui devait avoir lieu à ce moment-là dans les jours, dans ces jours-là. Malheureusement ce fut annulé, il y a eu des circonstances qu'on contrôlait pas, qui a [sic] fait que votre comparution fut annulée. Le 5 février, par la suite, le 5 février, je suis retourné avec Monsieur Othman et Monsieur Oyvind. Ils vous ont rencontré, la rencontre a porté sur votre acte d'accusation, l'acte d'accusation, ils vous ont expliqué l'acte d'accusation, pour voir si vous le compreniez bien, vous l'avez fait avec Monsieur Othman, il a aussi été question de la déclaration que vous vouliez faire à la Cour, qu'il vous serait permis de faire à la Cour et votre comparution ainsi que la sécurité de votre famille. Le commandant Oyvind avait abordé à ce moment-là les informations relatives à des... à des... au groupe Interahamwe mais vous aviez pas pu donner de, plus de détails concernant ça. Le 11 février, vous avez reçu les communications téléphoniques pour témoigner dans, heu, le procès de Akayezu, ce qui a fait qu'on est venu en contact vous et moi. A ce moment-là c'était en communication téléphonique, c'était par téléphone encore. Le 17 février, avec Monsieur Muna, je vous ai rencontré, cette rencontre-là portait sur la sécurité de votre famille, ainsi qu'encore une fois le contenu de la déclaration que si... que vous pouviez faire à la Cour et aussi la représentation que vous deviez avoir, votre représentation à la Cour, que vous deviez avoir par un procureur [sic]. A cette... lors de cette visite, je vous ai remis les copies des rubans enregistrés de vos discours ainsi que les copies, les transcriptions de ces discours, et les 26 premiers chapitres de l'interrogatoire. C'est ça ?

MD -Oui. C'est ça.

PD -Le, ensuite...

MD -C'est à dire les 25 premiers.

PD -Les 25 c'est ça, le chapitre 1 à 25 inclusivement. Le, du 17 mars au 1er mai 1998, encore une fois, j'ai séjourné avec vous, pour le but de vous préparer pour votre comparution, heu... qui devait avoir lieu toujours dans les délais les plus rapprochés. Alors c'était pas prévu que je demeure là jusqu'au mois de mai, c'est, vous étiez prévu de comparaître au début de, tout de suite après mon arrivée en mars, puis ça avait été reporté encore une fois pour des circonstances que moi je contrôle pas.

MD -Le 1er, le premier mai la comparution, ensuite le transfert...

PD -Exact.

MD -Alors au centre de détention des Nations Unies, à La Haye, où nous nous trouvons présentement. Moi ce que je veux ajouter c'est que le 9 avril, je vous ai rencontré à Dodoma, au Safe House où je vous ai remis deux manuels comprenant la transcription des cassettes 26 à 53 inclusivement, ainsi que, je vous ai remis, copies des cinquante-trois cassettes que j'ai moi-même doublées. Et qui représente le contenu de nos entretiens.

PD -Bon, croyez-vous...

MD -Et vous aviez signé un reçu à cet effet, lors de cette rencontre.

PD -Croyez-vous qu'il serait bon de revenir sur les problèmes techniques qu'on a eu, qui nous forcent à recommencer ? Peut-être tu pourrais nous expliquer ça Marcel ?

MD -Ben, au début, comme tu as mentionné au début, le premier, l'enregistrement du premier ruban a débuté à 14 heures 01 minute et nous avons procédé à la présentation que nous venons de faire, cette même présentation que nous venons de répéter pour les besoins de la cause, et on s'est aperçus, à 14 heures 39, que nous n'avions pas eu de signal, nous avons réalisé que là, le ruban était déroulé jusqu'à la fin, par contre nous n'avons pas eu le signal, nous ne pouvons déterminer à quel moment, à quel moment l'enregistrement s'est terminé, alors, vu qu'il s'agit du premier entretien, que nous recommençons après une très grande période d'inactivité, de rencontres, nous avons jugé bon de recommencer à partir du début. Alors cette, ce ruban, en plus de contenir le, le résumé, la présentation, on est, on a ensuite procédé à l'enregistrement du chapitre 8.3.15.7. Le dernier chapitre, le ruban numéro 53 que nous avons enregistré au mois d'octobre à Dodoma était le chapitre 8.3.15.6, et depuis ce temps nous n'avons eu aucun entretien concernant l'interrogatoire. Alors, nous allons procéder et refaire le même travail que nous avons fait tout à l'heure, Monsieur Kambanda si vous voulez on va commencer par lire le chapitre 8.3.15.7, et ensuite on va s'entretenir là-dessus.

JK -8.3.15.7. Il s'agit des menaces de mort sur les ondes de la radio nationale contre les rwandais qui ne voulaient pas s'exiler. Je me rappelle que la veille du jour où les gens ont commencé à quitter le pays pour le Zaïre via Goma, j'ai rencontré le directeur de l'Orinfor, Monsieur **Nsengiyumva Jean-François**. Je lui ai demandé de partir avec l'unité mobile installée dans un camion, d'où émettait la radio nationale, pour se rendre à Cyangugu car j'y avais vu la pression du FPR. Il s'est rendu à ma demande à Cyangugu, d'où il émettra pendant quelques temps, jusqu'à ce que l'opération Turquoise intervienne pour nous avertir

que le gouvernement et tout ce qui le concerne, dont sa radio, ne puisse se servir d'eux comme base arrière. A part sur les médias internationaux, je n'ai jamais eu, à part sur les médias internationaux je n'ai jamais eu de confirmation que les gens auraient été menacés de mort pour s'exiler. Par contre, j'ai personnellement entendu les militaires de l'opération Turquoise inviter la population à demeurer avec eux en leur assurant la protection et l'approvisionnement en nourriture et médicaments. Au même moment, les médias internationaux, dont RFI, la radio France Internationale, émettaient des messages à l'effet que la radio-télévision libre des Mille Collines émettait déjà à partir de Goma, ce que je savais faux, alors que je ne... alors je ne prêtais pas de crédibilité outre mesure à leurs propos. Notre radio nationale n'émettait plus que sur fréquence modulée dans la mesure où certains des émetteurs étaient déjà hors d'usage. Alors la diffusion s'effectuait dans une périphérie limitée. Ce camion, à notre arrivée à Bukavu, sera saisi par le commandant militaire zaïrois qui le gardera chez lui jusqu'à mon départ du Zaïre. Compte-tenu du peu de crédibilité des médias ou de la non corroboration par la population, ainsi que de la présence de la Turquoise, je n'ai pas cru de mon devoir de pousser plus à fond mes recherches concernant ces menaces. Voilà donc, en ce qui concerne les soit-disantes menaces sur les gens qui ne voulaient pas s'exiler.

PD - Cette partie de votre déclaration fait référence à des questions qu'on vous a posées, des questions précises qu'on vous a posées, c'est ça ?

JK - Oui.

PD - C'est pas vous qui êtes venu spontanément à ça, c'est qu'on vous avait suggéré des points et puis vous y aviez répondu.

JK - Oui.

PD - Alors c'est votre réponse. Votre chapitre a été heu, rebaptisé, lorsqu'on est, depuis hier nous travaillons, nous avons discuté de différentes choses, majoritairement de la sécurité de votre famille, ce matin, après avoir discuté aussi de la sécurité de votre famille, de vous avoir apporté les points nouveaux qu'on connaissait, on a vérifié où nous en étions rendus, et ce que nous voulons, ce que nous devons faire cette après-midi. Puis là vous avez modifié le chapitre qui s'appelait le chapitre 15.8 auparavant, vous l'avez modifié pour 15.7 parce que vous dites que c'est celui qui fait suite à celui-là, alors 15.6, alors ça c'est celui-ci qui deviendra 15.7.

MD - Oui, c'est ça. Bon. le. la question si on, si on, question donc si on prêt à discuter autre chose avec lui là ?

JK - Non, non, non.

- MD -On y va. La, la radio était sous la responsabilité de quel ministre dans votre gouvernement ?
- JK -C'était sous la responsabilité du ministre de l'Information.
- PD -Qui est Monsieur ?
- JK -**Eliezer Niyitegeka.**
- MD -Ici, dans votre déclaration vous nous mentionnez que vous avez rencontré le directeur de l'Orinfor, et vous lui avez demandé de partir avec l'unité mobile, c'est vous-même qui avez fait, qui avez pris cette mesure ?
- JK -Oui, c'est moi-même qui ai pris cette mesure.
- MD -Pour quelle raison vous avez personnellement, vous êtes personnellement intervenu là-dedans ?
- JK -Je suis personnellement intervenu parce que j'ai... j'ai, je sentais cette menace peut-être plus que d'autres. Et puis je constatais qu'il y avait une certaine débandade au sein de l'équipe gouvernementale, des ministres à gauche à droite et personne ne se souciait pratiquement plus de, des activités qui relevaient de son département, alors j'ai vu que la radio était toujours là, que personne n'avait pris cette initiative, j'ai, je l'ai prise.
- MD -Mais est-ce qu'on s'en servait de la radio ou est-ce que la radio était employée par le gouvernement, c'était une radio qui était employée exclusivement par le gouvernement ?
- JK -Oui, c'était une radio qui employée exclusivement par le gouvernement.
- MD -Et qui servait à faire de la propagande, la propagande du gouvernement ?
- JK -Oui, la radio servait à faire la propagande du gouvernement.
- MD -C'était exclusivement à ça ?
- JK -Oui.
- MD -Il y avait pas d'autres émissions qui étaient diffusées de, où les gens, où d'autres organismes, ONGs ou autres pouvaient aller s'exprimer ?
- JK -Non, disons qu'à l'époque les, les activités étaient pratiquement, toutes les activités étaient centrées sur la guerre. Donc il y avait pas d'autres sujets de préoccupation qui ne regardaient pas directement la guerre.
- MD -Qui contrôlait les activités, ça vous dites que c'est le ministre de l'Information qui contrôlait les activités de cette radio ?
- JK -C'est bien ça.
- MD -Alors ça veut dire que si vous-même vous vouliez heu, intervenir à la radio, passer un message,

est-ce que vous deviez forcément heu... passer par lui ?

JK -Pour la bonne règle oui. Même en tant, même en tant que premier ministre je devais passer par lui.

MD -Oui, parce que lui coordonnait les activités ?

JK -Oui.

MD -Là c'était la même chose, j'imagine, pour les autres ministres ?

JK -Pour les autres ministres c'était encore plus fort.

MD -Oui.

JK -Moi, en tant que premier ministre, à la limite, je l'ai jamais essayé, pour la bonne règle, mais j'aurai probablement pu directement passer à la radio sans passer par lui.

MD -Ok, personnellement, vous, est-ce que vous vous êtes servi de cette radio-là régulièrement ?

JK -Je ne sais pas ce que vous voulez dire par régulièrement.

MD -Régulièrement là, c'était pas, c'était pas tous les jours, c'était, ou quelques fois par semaine, plusieurs fois par semaine ?

JK -Je peux dire que je m'en suis servi chaque fois que de besoin.

MD -Mais est-ce que de, de mémoire, est-ce que vous pouvez dire que c'était par exemple, que vous interveniez là, plusieurs fois par semaine, vous étiez à la radio ?

JK -Il n'y avait pas une régularité, il y avait des occasions qui se présentaient pour que j'intervienne à la radio, mais il n'y avait pas une régularité pour que j'intervienne.

MD -Donnez-nous des exemples de, de, d'interventions, par exemple, de situations qui demandaient votre, où vous vous êtes servi de la radio pour faire des interventions.

JK -Je n'en ai pas en mémoire.

MD -Vous n'en avez pas en mémoire.

JK -Mais je sais que j'ai... vous avez saisi la, la, tous les discours que j'ai faits à la radio, puisque je les avais collectionnés.

MD -Est-ce que, est-ce que ça pouvait être pour demander aux gens de s'exiler, de partir, est-ce que vous aviez des messages qui appelaient les gens à partir ? Est-ce que... ou à demeurer sur place, est-ce que c'était le genre d'interventions que vous pouviez faire à ce moment-là ?

JK -Je n'ai pas en mémoire les discours où j'aurais demandé à la population de s'exiler, par contre je sais que j'ai toujours demandé à la population de rester sur place.

MD -Est-ce que les autres ministres qui se sont servis, est-ce que il y a certains ministres qui, qui se

servaient de cette radio plus régulièrement, plus souvent que d'autres ?

JK -Probablement que le ministre qui avait l'information dans ces attributions pouvait s'en servir lui plus régulièrement que d'autres. D'autant plus qu'il était en même temps porte-parole du gouvernement, donc il... sa fonction-même le prédestinait à s'en servir plus que tout le monde.

MD -A ce moment-là, dans le pays, c'était, c'était ce qu'il restait de, de, d'organe d'information pour communiquer avec la population, c'est tout ce qu'il restait, c'est tout ça ? Est-ce qu'il y avait autre chose, est-ce qu'il y avait, est-ce qu'il y avait d'autres moyens, d'autres médias qui étaient publiés encore, est-ce qu'il y avait des journaux, est-ce qu'il y avait des, d'autres formes de... d'information ?

JK -Entre avril et juillet le gouvernement a publié un seul numéro de, de l'hedbomadaire gouvernemental **Imvaho**, un seul. Et pour communiquer avec la population le gouvernement ne se servait que de la radio. Ou alors des rencontres, des réunions publiques.

PD -Lorsque vous dites ici, là, pour...s'il est possible pour vous de préciser, "je me rappelle que la veille du jour où les gens ont commencé à quitter le pays", on pourrait situer ça environ à quelle date ?

JK -On peut situer ça aux environs du 13 juillet 94.

PD -Ok, précédemment on a discuté heu, sur l'autre ruban, vous nous avez informé que c'était pas dans le cadre d'une décision ministérielle, ni gouvernementale que vous aviez pris la, la décision de faire déplacer le, la radio.

JK -C'était une initiative que j'ai prise, donc en voyant la débandade qu'il y avait au sein de l'équipe gouvernementale et au sein de, des différents responsables, j'ai pris cette décision, d'initiative.

PD -Mais le directeur de l'ORINFOR est nommé par qui ?

JK -Il est nommé par le gouvernement, sur proposition du ministre de l'Information.

PD -Ok. Monsieur Jean-François est en poste lorsque votre gouvernement a pris place ?

JK -Non. Celui qui était en poste s'est directement réfugié au Burundi, et il a été nommé entre avril et juillet 94, il a été nommé en avril en fait.

PD -Qui était en poste avant Monsieur Jean-François ?

JK -Je sais qu'il s'appelle **Jean-Marie** mais je n'ai pas son nom en tête pour l'instant.

PD -Connaissez-vous une des raisons qui auraient pu justifier son, sa fuite vers le Burundi ?

JK -Certainement qu'il n'était pas d'accord avec l'équipe, les, le nouveau gouvernement.

PD -Le nouveau gouvernement. Est-ce qu'il était aussi d'origine Hutu ou si c'était un d'origine Tutsi ?

JK -Il est d'origine Hutu.

PD -Il est d'origine Hutu. Puis il était pas d'accord avec le gouvernement alors il a été obligé de fuir vers le Burundi ?

JK -Oui.

PD -Ok. Est-ce que c'est suite à des menaces ou des pressions qu'il a été, qu'il a cru bon de déménager?

JK -Je ne peux pas... dans la mesure où il ne s'est jamais présenté, donc le, le, quand le président **Habyarimana** a été tué, lui-même a disparu, mais je peux comprendre dans la mesure où son ministre de l'Information avait été assassiné. Je peux comprendre que le directeur puisse s'enfuir, puisse décider de partir s'il sait que son patron direct a été assassiné.

PD -Ok. Vous avez pas eu le contact avec cet individuel-là, cet individu-là, pardon, pendant la période où vous vous avez été premier ministre ?

JK -Je n'ai pas eu de contact avec lui, pas directement du moins.

PD -Ok. Qui, heu, quelle raison a amené le gouvernement à présenter Monsieur Jean-François ?

JK -Moi je n'ai aucune, aucune idée.

PD -Vous avez aucune idée.

JK -Là on a présenté des candidats, parmi les journalistes, lui il était journaliste à la radio, on l'a présenté comme le meilleur candidat qu'on puisse avoir sur le...

PD -Lorsque vous dites "on l'a présenté" ?

JK -C'est le ministre de l'Information...

PD -Eliezer l'a présenté.

JK -C'est le gouvernement qui nomme sur proposition du ministre de l'Information.

PD -Ok, donc Monsieur Eliezer a nommé Monsieur Jean-François, a recommandé la nomination de Monsieur Jean-François.

JK -Parmi d'autres candidats qu'il a présentés, il l'a présenté comme le meilleur.

PD -Ok. Vous avez fait un choix vraiment, il y avait, disons, il a donné plusieurs postulants.

JK -Il a, il a fait plusieurs présentations, et il l'a présenté comme le meilleur, personne n'a eu d'objection à sa nomination.

PD -Quand vous dites il le présente comme le meilleur, ça ça se fait dans le cadre d'une assemblée politique, dans le cadre d'une assemblée du gouvernement ?

JK -Ça s'est fait au niveau du conseil des ministres.

PD -Ok. Comment peut-on dire qu'il est le meilleur ? Qu'est-ce que... il faut qu'il justifie, est-ce que

c'est tout simplement que c'est la personne qui correspond le plus aux idées du gouvernement à ce moment-là, qui entre le plus dans la ligne du parti, qui... ?

JK -Je crois qu'il ne suffit pas de... comme journaliste de dire il correspond plus à la ligne du gouvernement, c'est un journaliste de formation, qui était professionnellement compétent, et comparativement à d'autres, qui aurait peut-être pu paraître, sur le plan idéologique, plus engagé au niveau du gouvernement, il, il a, il était professionnellement le meilleur. Moi-même j'ai eu à apprécier sa prestation comme journaliste.

PD -Dans quel sens ?

JK -La, la façon dont, dont il gérât, disons, le, son, sa radio, c'était assez professionnel.

PD -Est-ce que vous pouvez nous en donner un exemple.

JK -Non, je n'ai pas d'exemple précis, mais...

PD -Pas d'exemple précis.

JK -... c'est quelqu'un qui, qui, qui était du métier.

PD -Est-ce que c'est, c'est quelqu'un qui, qui, qui voyait sûrement, qui écoutait sûrement sa radio, j'imagine.

JK -Il l'écoutait oui.

PD -Il l'écoutait. Alors quand il entendait des, des, des discours de propagande puis des discours activistes, est-ce que c'est quelqu'un qui vous a déjà demandé ou imposé une forme de censure ou dit peut-être "vous savez, Monsieur le premier ministre, vous pourriez peut-être avoir des propos plus modérés, il serait peut-être plus, plus à propos de faire attention" ou est-ce que c'était à votre connaissance qu'il aurait fait ça pour d'autres ministres ou d'autres personnes ?

JK -Non, ce n'est pas à ma connaissance. Je n'ai pas eu à entendre qu'il aurait fait des conseils sur...

PD -Est-ce qu'au contraire il avait encouragé des gens ?

JK -Je ne crois pas. Je n'ai pas, je n'ai pas eu cette information.

PD -Est-ce qu'il était de son ressort de préparer certains discours ?

JK -En tant que mi... en tant que directeur de l'ORINFOR, non.

PD -Non ? En tant que journaliste ?

JK -En tant que journaliste, il pouvait préparer des commentaires. Il pouvait faire des commentaires sur les, l'information, mais il ne pouvait pas préparer des discours pour les hommes politiques.

PD -Ok. Est-ce que vous savez, est-ce qu'il est à votre connaissance, si effectivement il a préparé des

commentaires ?

JK -Je n'ai, je ne m'en souviens pas sur son cas précis. Mais d'autres journalistes ont fait des commentaires.

PD -Ok. Est-ce qu'il y avait des, est-ce qu'il y avait une grosse équipe de journalistes à ce moment-là qui travaillaient à cette radio-là ?

JK -Oui.

PD -Oui ? On pouvait compter à peu près combien de personnes ?

JK -Je ne connais pas le nombre mais ça ne pouvait pas être moins de 20.

PD -Pas moins de 20.

MD -Dans la période, à la période-là où on parle là ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que vous connaissiez tous les gens qui travaillaient à la radio ou si pour vous c'était des inconnus ?

JK -Comme je n'ai jamais, je n'avais jamais travaillé au niveau du gouvernement, je ne les connaissais pas personnellement, je les avais entendus peut-être parce qu'ils s'exprimaient à la radio, mais ce n'était pas des visages que je connaissais. C'était des voix que j'avais entendues à la radio, mais des visages que je ne connaissais pas. La plupart d'entre eux du moins.

PD -Est-ce que cette période-là vous a permis de les connaître de visage ?

JK -Pour certains oui.

PD -Pour certains oui ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que ces gens-là étaient près du gouvernement ? Est-ce qu'ils étaient liés aux activités gouvernementales ?

JK -Oui, dans la mesure où ils étaient à proximité, le média du gouvernement et où ils suivaient toutes les activités du gouvernement.

PD -A quel titre suivaient-ils les activités du gouvernement ?

JK -Non, ils ne suivaient pas directement, mais comme le gouvernement s'adressait directement à eux chaque fois qu'il fallait intervenir, donc c'était des gens qui étaient plutôt assez proches de l'événement.

PD -Ok. Pour ce qui est des... comme c'était la radio gouvernementale, vous avez jamais, il y a jamais personne qui, qui a effectué des critiques ou des commentaires négatifs suite aux gestes qui étaient posés,

l'élimination des, des Hutu modérés ou des Tutsi, il y a jamais personne de cette radio-là qui est venu en contact avec vous ou avec d'autres ministres pour réprimer les activités qui avaient cours dans le pays ?

JK -Je n'en ai pas eu connaissance.

PD -A votre connaissance ça a été inexistant, parfait.

MD -Combien d'heures et combien de... de quelle façon que la diffusion se faisait ? Est-ce que c'était une diffusion continue du matin, c'est à dire est-ce qu'on diffusait de façon continue de certaines heures à certaines heures, est-ce qu'il y avait un horaire précis ?

JK -On diffusait de façon continue de 5 heures du matin jusqu'à 23 heures, la nuit.

MD -Et c'était, le genre d'émissions, c'était, c'était des émissions d'information exclusivement ?

JK -Non, je ne me rappelle plus du programme exact, parce que je n'ai pas eu le temps de passer à écouter le, tous les programmes, je sais qu'il y avait des, des, des moments où on devait passer les informations, le, la plupart du temps ils ont passé de la musique, de deuil.

PD -Quelle musique ? De la musique de deuil ?

JK -Oui, mais, plutôt la musique religieuse...

PD -Oui.

JK -En signe de deuil.

PD -Est-ce que, est-ce qu'on, est-ce que ces journalistes-là vous approchaient, sont allés déjà vous voir pour demander de faire des entrevues à la radio avec eux ?

JK -Des fois oui.

PD -C'est arrivé. Et le contraire s'est produit aussi, vous les, vous vous êtes, vous avez demandé vous à être entendu, vous avez fait des demandes vous aussi d'être entendu à la radio, à cette époque-là ?

JK -Pas, pas directement pour des interviews, si, s'il y avait une communication oui, mais pas, je n'ai pas, je me souviens pas avoir demandé à être entendu pour passer l'interview. Mais pour une communication, oui.

PD -Pour passer une communication. Alors c'était, c'était, pour le gouvernement c'était la façon de communiquer avec la population, quand on avait des messages à passer, s'il y avait une situation qui demandait heu, d'intervenir ou qui demandait de faire, de donner des explications à la population, c'était l'organe qu'on se servait [sic] ?

JK -Oui.

PD -Est-ce qu'on se servait aussi de l'autre radio ? Parce que l'autre radio continuait à émettre aussi

en même temps, la RTLM ?

JK -Oui, la, l'autre radio continuait à émettre, mais généralement c'est elle qui sollicitait pour certains membres du gouvernement...

MD -La RTLM ?

JK -... pour leur passage, oui.

MD -RTLM sollicitait les, les, les, ils étaient installés, ils émettaient de quel endroit RTLM à ce moment-là ?

JK -De, de Kigali.

MD -De Kigali. Eux étaient toujours à Kigali ?

JK -Même la radio Rwanda, la radio nationale, était aussi à Kigali. Donc l'émetteur était un émetteur d'appoint, mais l'émetteur principal était toujours à Kigali.

PD -Comme le signal sonore s'est fait entendre, on va devoir tourner les rubans.

Fin de la face A de la cassette # 55.

Face B de la cassette #55.

PD -On reprend où on a laissé.

MD -15 heures 31. La, le signal... on a une petite divergence d'heure.

PD -La Madame [NDT, voix pré-enregistrée sur le magnétophone] a pas la même heure tout à fait que Marcel.

MD -Alors vu que la Madame elle est toujours dans la, elle est toujours incluse dans le, dans la machine, on va lui donner priorité.

PD -[rires] Ok.

MD -Alors c'est la Madame qui a raison. [inaudible].

PD -Ok. On poursuit donc sur la radio, la RT... radio Mille Collines.

MD -Radio des Mille Collines, oui, c'est ça, alors eux continuaient à émettre, heu, le contenu des émissions ça, ça, est-ce que ça diff... est-ce que c'était très différent de ce qui se passait à l'autre, à la radio nationale ?

JK -On peut dire qu'au début oui, au début de... le contenu n'était pas le même, mais vers la fin, vers la fin du mois de mai, début juin, le contenu était pratiquement le même. Mais au début c'était relativement différent pour les gens qui pouvaient faire une critique de ces émissions.

MD -Mais ici, là, là, dans le texte on, vous faites référence heu, à l'effet que radio mille collines émettait déjà à partir de Goma, et vous dites, vous nous ajoutez que c'était faux. Ils émettaient toujours, à ce moment-là, de Kigali, la radio des Mille Collines... à la période, si on parle de la même période là, ici, là ?

JK -A la période, la ville de Kigali avait déjà été prise par le FPR. Donc le, la radio des Mille collines ne pouvait plus être à Kigali, ils avaient fui.

MD -Oui...

JK -Mais les, la propagande internationale disait qu'ils émettaient à partir de Goma, alors qu'ils n'émettaient plus du tout.

MD -Ils n'émettaient plus ? Ils n'émettaient plus du tout ?

JK -Non.

MD -Et puis alors... ils n'avaient à ce moment... la seule, la seule radio qui demeurait c'était la radio nationale ?

JK -Oui.

MD -A quel moment que la radio des Mille Collines a, a, est-ce que vous vous souvenez approximativement à quel moment ils auraient cessé leurs activités ?

JK -C'est le 4 juillet, au moment de la prise de Kigali, parce qu'ils sont restés jusqu'au bout.

MD -Et est-ce qu'ils ont repris plus tard, heu...

JK -Ils n'ont jamais repris.

MD -Après le... ils n'ont jamais repris, ils n'ont jamais repris les ondes ?

JK -Non.

MD -Par la suite... Est-ce que c'était des, est-ce que il y avait des journalistes qui pouvaient aller d'une radio à l'autre ou si c'était chacun'avait son personnel et...

JK -Chacun avait son personnel, la radio libre des Mille Collines avait seulement quelques journalistes, [inaudible] dont la plupart avaient été auparavant des journalistes sur la radio nationale qui avaient, entre guillemets, été débauchés.

MD -Est-ce que c'est ce journaliste-là, oui, vous dites ?

PD -Est-ce que c'était... heu, est-ce qu'il serait exact de dire que les journalistes les plus virulents, les plus actifs ont trouvé place au radio des Mille Collines [sic] ?

JK -Oui.

PD -C'est ceux-là qui sont partis de la radio nationale pour s'en aller au radio des Mille Collines ?

JK -Ils ne sont pas partis par eux-même, ils ont été recrutés, donc... ils... dans la mesure où la... en fait il y avait comme un vase communiquant entre les deux, l'ancien directeur de la radio nationale était un membre influent de la radio des Mille Collines. Ce qui fait...

PD -Vous parlez de Monsieur ?

JK -**Ferdinand Nahimana.**

PD -Ok.

JK -Donc le, il connaissait bien les journalistes au niveau de la radio nationale, et donc c'était facile de les recruter au niveau de la nouvelle radio.

PD -Alors c'est ce Monsieur Ferdinand-là, était la personne qui lui pouvait recruter les journalistes qu'il voyait les plus, que lui analysait comme étant les plus virulents, les plus... les plus forts ?

JK -A l'époque le terme utilisé ce n'était pas virulent, c'était peut-être les meilleurs.

MD -Oui.

PD -Ok.

MD -Ils étaient les meilleurs parce qu'ils étaient virulents.

JK -Aujourd'hui oui.

MD -[Rires]

PD -Non, mais à ce moment-là, on disait ce sont les meilleurs journalistes.

JK -Oui.

PD -Donc c'était les journalistes...

JK -Qu'ils étaient bien appréciés à l'époque.

PD -C'était les journalistes qui véhiculaient une, une ligne de pensée dure ?

JK -Non, je crois que il ne suffit pas de les analyser en termes de véhiculer une ligne de pensée dure, il faut dire aussi que c'était effectivement des professionnels, qui avaient peut-être des qualités supérieures aux autres journalistes. Que ce soit au niveau de la parole, que ce soit au niveau de l'analyse de événements, etc.

PD -Ok. Est-ce que ces gens-là, qui étaient recrutés par Monsieur Ferdinand pour aller travailler au Mille Collines étaient des gens qui avaient une ligne de pensée plus heureuse... plus conforme aux événements qui se produisaient dans le pays que ceux qui demeuraient à la radio d'Etat ?

JK -Non, je dois d'abord corriger, ce n'était pas Ferdinand qui recrutait dans la mesure où ce n'était pas lui le directeur général, mais il pouvait influencer, en tant que professionnel, et en tant qu'ancien directeur, au niveau du recrutement, donc c'est pas lui qui recrutait directement, on ne peut pas dire ils ont été recruté par Ferdinand Nahimana. Mais, les connaissant mieux, il pouvait peut-être mieux influencer dans leur recrutement. Deuxièmement, pour répondre à votre question, la radio était une radio libre, donc il y a un groupe de gens qui ont eu à fonder une radio pour un objectif précis, donc pour être recruté à cette radio, il fallait partager cet objectif, on ne pouvait pas vous recruter si vous ne partagiez pas l'objectif de la radio.

PD -Quel était l'objectif de cette radio ?

JK -Moi je ne peux pas répondre pour eux. Donc je crois que c'est aux spécialistes... aux gens qui ont fondé cette radio à répondre.

PD -Mais vous, vous comme citoyen rwandais, c'était quoi l'objectif, quand vous écoutiez cette radio-là ?

JK -Moi je crois... je la considérais comme une radio proche du parti MRND. En tant que rwandais.

PD -C'était la, c'était la radio que vous, vous identifiez au parti MRND ?

JK -Oui.

PD -Est-ce que comme premier ministre d'un parti, heu, différent du MRND, est-ce que vous avez pu vraiment sentir ça ? Que c'était la radio du MRND ?

JK -Non, je crois que... je n'avais pas besoin de sentir, c'était visible. Donc il n'y avait pas à se poser des questions, c'était clair, c'était net, c'était la radio du MRND. La preuve étant que, en tant que membres du parti MDR, nous avons eu, à une époque, même l'idée de fonder une radio à nous, pour se, pour en fait contrecarrer les, ce que nous considérons à l'époque comme la, la...

PD -La radio de l'autre parti ?

JK -La radio de l'autre parti.

PD -Ok.

MD -Quand vous dites, parce que vous aviez pas, comme membre d'un autre parti politique, vous aviez pas accès à cette radio-là ?

JK -Non. A l'époque, avant les événements d'avril 94.

MD -Heu, on...

PD -De toutes façons dans des chapitres ultérieurs on analysera vos discours un par un. Et on verra ce qu'il s'est produit exactement.

MD -Au niveau de, des journalistes, on a parlé des journalistes, est-ce qu'il y a quelqu'un... des journalistes de Mille Collines, après la fermeture, qui ont, qui se sont joints à la radio nationale ou si, heu...

JK -Non, il y en a pas.

MD -Personne, il y a personne qui est parti des Mille Collines et qui est venu, personne n'a eu de, de... heu, il y a pas d'intervention, il y a pas de journalistes autres que ceux de la radio nationale qui faisaient des interventions ?

JK -Non.

PD -On dit que, ici, que le, la radio était derrière la ligne Turquoise. Est-ce que c'est vous qui leur aviez dit d'aller là, derrière la ligne Turquoise ?

JK -Non, je leur avais demandé, puisque le, en ce qui me concerne, je voyais que nous devions partir en exil, je leur avais demandé que le, le, la meilleure voie n'était pas de passer par le nord mais par le sud, donc de partir sur Cyangugu, en vue de se préparer à franchir la frontière vers Bukavu. C'est moi qui leur...

PD -Quand vous parlez de la pression du FPR, c'est naturellement la pression des attaques du FPR qui

descendaient toujours vers le sud, qui progressaient vers la ligne Turquoise ?

JK -Non, c'est à dire que les, la ligne Turquoise occupait trois préfectures dans le sud-ouest, donc Kibuye, Cyangugu et Gikongoro. Donc c'était une région plus sécurisée que la région de Gisenyi, qui n'appartenait pas à cette zone, donc s'il fallait quitter le pays, il valait mieux passer par le sud-ouest que directement par Gisenyi où la pression était plus forte.

PD -Ok.

MD -Les messages qui étaient véhiculés, vous faites la mention que il y a jamais eu confirmation que des gens auraient menacés de mort pour s'exiler, ça vient d'où ça, cette, de quelle façon que ça a été heu, que ça avait été ça cette heu... cette imputation-là, à s'exiler, est-ce que ça, est-ce que ça, est-ce que ça a été réel ? Est-ce qu'on a vraiment invité des gens à la radio, est-ce qu'on se servait de la radio pour inviter des gens à s'exiler ?

JK -C'est ce que j'ai dit, que je n'ai jamais entendu personnellement des invitations à dire aux gens "exilez-vous", mais pas... j'ai entendu d'autres messages qui disaient "restez, résistez sur place, ne partez pas".

MD -Par contre, dans certaines régions du pays où Turquoise n'avait pas aucun contrôle...

JK -Les gens n'avaient pas de choix.

MD -Les gens n'avaient pas le choix.

JK -Les gens n'avaient pas de choix, j'ai assisté personnellement à l'exode au niveau de Ruhengeri et de Gisenyi.

MD -Et ce qu'on les, est-ce qu'on les invitait, ces gens-là, à venir se protéger en arrière de Turquoise, ou si on les invitait à s'exiler ?

JK -On ne les invitait pas, c'était comme une, c'était une débandade, même les militaires quittaient leurs positions pour s'enfuir. Donc, quand on voyait, quand les gens de Ruhengeri, que j'ai vus, ont vu des colonnes de personnes qui venaient de Kigali, ils ont pris leurs bagages et puis ils sont partis avec. Alors ils n'avaient pas besoin d'invitation, je ne crois même pas que personne aurait pu leur demander de rester.

MD -Est-ce que le gouvernement a fait quelques recommandations heu... en leur, en leur disant par exemple que Turquoise était là, qu'ils étaient là pour les protéger... est-ce que, est-ce que le gouvernement était à l'arrière de Turquoise ? Est-ce qu'on s'est servi de Turquoise ?

JK -A l'époque, non. Parce que c'était, le mouvement était tellement fort qu'il était tout à fait incontrôlable, personne ne pouvait contrôler ça. Donc le gouvernement ne pouvait pas contrôler, on a

essayé de le stabiliser en mainten... en faisant une ligne de front avec les militaires, mais les militaires **ont**, ont quitté eux-mêmes, alors ce qui fait que tout devenait incontrôlable, donc le gouvernement ne **pouvait** pas demander à la population de rester, alors que les militaires eux-mêmes fuyaient.

MD -Par contre, votre radio s'est installée en arrière de Turquoise ? Parce que la, la, votre radio est allée s'y installer ?

JK -C'est pour s'enfuir. C'est pour fuir...

MD -Mais ils ont quand même émis en arrière de Turquoise...

JK -Oui.

MD -Ils ont, pour une période de temps, ils ont [inaudible]

JK -Oui, parce qu'ils ont quitté, ils ont quitté Gisenyi, ils sont partis par Kibuye pour aller à Cyangugu.

MD -Ouais.

JK -Alors là ils étaient protégés effectivement par la, l'opération Turquoise.

MD -Et quelle était la position de Turquoise, ils voulaient, est-ce...

JK -C'est ce que j'ai dit, ils ont dit, ils ont essayé d'émettre et puis quand ils ont entendu leurs émissions, ils nous l'ont demandé de cesser d'émettre.

MD -Et Turquoise n'a jamais, heu, demandé à être, à se servir... Turquoise n'a jamais voulu se servir de cette radio-là justement pour passer leurs messages à la population ?

JK -Non. Ils ont utilisé leurs propres moyens et ils ont utilisé les mégaphones, ils ont fait des réunions avec la population, ils ont utilisé des interprètes, ils ont fait des, de la propagande par eux-mêmes directement envers la population.

MD -A votre connaissance est-ce qu'il y a des, est-ce qu'il y a heu, est-ce que des Tutsi se sont réfugiés en arrière des lignes de Turquoise ?

JK -Ce fut la première opération qu'ils ont réalisée quand ils sont arrivés au Rwanda. Ils ont été repérer là où il y avait encore des, des, des Tutsi.

MD -Est-ce qu'il y en avait beaucoup ? Est-ce qu'il en restait beaucoup ?

JK -Il n'en restait pas beaucoup.

MD -Il n'en restait pas beaucoup. Est-ce que ces gens-là sont demeurés là où s'ils sont partis aussi sur un autre côté ? Est-ce que, est-ce que Turquoise a vraiment réussi à protéger ces gens-là ?

JK -Oui, ils les ont protégés.

MD -Est-ce que Turquoise a aussi servi à protéger les gens qui partaient en exil ?

JK -C'est sûr.

MD -Les militaires ?

JK -Les militaires aussi, dans la mesure où ils... en arrière des lignes du FPR, ils ne courraient plus aucun risque, donc ils avaient le temps de préparer leur exil en toute tranquillité.

MD -Est-ce qu'à votre connaissance les militaires, les FAR et les Turquoises avaient des, des, des relations entre eux ? Est-ce que ça a été établi ?

JK -Des relations non, pas des, des relations directes, mais comme c'est, comme la plupart des officiers rwandais avaient fait leurs études en France, et que durant les quatre ans de guerre, il y avait eu des instructeurs français au Rwanda, il y avait des relations personnelles, il n'y a pas eu de relations disons à des niveaux officiels.

MD -Est-ce que Turquoise a négocié de quelque façon que ce soit, soit avec les militaires, avec les FAR ou avec le FPR, est-ce qu'ils ont... est-ce que, à votre connaissance, il y a eu des rencontres d'organisées entre les différents intervenants, belligérants ?

JK -Au niveau gouvernement, nous avons tenté d'entrer en contact avec eux, ils ont refusé. Ils ont dit que...

MD -Ils ont refusé ?

JK -Ils ont dit qu'ils ont instruction de ne pas entrer en contact avec nous, ils nous l'ont dit.

MD -Avec le gouvernement ?

JK -Oui. Mais, il y a eu quelques contacts secrets avec les, les officiers.

MD -Avec les militaires...

JK -Oui.

MD -Avec les militaires, il y en a eu ?

JK -Oui.

MD -Des deux côtés ?

JK -Oui.

PD -Les, la demande de cesser d'émettre, est-ce que ça s'est effectué via simplement la station où les militaires se sont présentés, les militaires français se sont présentés et ont dit "non, vous cessez d'émettre" ou si c'est une demande officielle qui a été faite à votre gouvernement ?

JK -C'est une demande officielle qui a été faite à notre gouvernement, puisque nous avons dû tenir une réunion pour, disons, apprendre cette information en tant que gouvernement, du moins ce qui en restait.

PD -Via, heu, quelle, quelle forme, qu'ils ont fait ça ?

JK -Je m'en rappelle plus, mais le président de la République, à l'époque, donc **Docteur Sindikubwabo**, a été contacté par un officiel français, pour lui donner cette information, c'est par lui que moi j'ai été informé que nous, les militaires français, ne souhaitaient pas notre présence dans la zone qu'ils contrôlaient.

PD -Lorsque vous dite "ne souhaitaient pas notre présence", est-ce qu'ils ne souhaitaient pas la présence du gouvernement ou ils ne souhaitaient pas la présence de la radio ?

JK -De la radio et du gouvernement.

PD -Ok.

JK -En fait le gouvernement et tous ses attributs.

PD -Ok. Ils désiraient pas que vous soyez là. Est-ce que ça l'a été à un point où ils vous ont expulsés du Rwanda ou si c'est...

JK -C'est pratiquement ça. C'est si... puisque pour eux nous étions, nous gênions leur opération.

PD -Ok, est-ce que vous avez eu...

JK -Donc c'est à dire que si le message n'était pas passé, si nous n'avions pas compris ce qu'ils voulaient nous dire, j'ai l'impression qu'ils auraient même pu utiliser la force et nous ne voulions pas prendre ce risque.

PD -Oui, c'est sûr que c'est peut-être sage de ne pas avoir pris ce risque-ci. Heu...

MD -Après, après la, après avoir traversé puis après, quand le gouvernement s'est, est arrivé au Zaïre, heu, est-ce que ça s'est fait le déménagement aussi de la radio, s'est fait en même temps ou si, tout, tout, tout le gouvernement avec sa radio a déménagé en bloc, c'est comme ça que ça s'est passé ?

JK -Oui.

MD -Et, est-ce que cette radio-là, par la suite a émis au Zaïre, quand vous avez été rendus au Zaïre, est-ce qu'il y a eu tentative ?

JK -Il n'y a jamais eu, émise dans la mesure où, elle n'a jamais émis dans la mesure où elle a été saisie et gardée dans la résidence-même du commandant de la circonscription militaire de la région de Bukavu.

MD -Alors les militaires zaïrois ont pris [inaudible].

JK -Ils ont pris le contrôle total sur cette radio. Et elle n'a jamais été, elle n'a plus jamais été mis à notre disposition.

MD -Est-ce qu'eux ils s'en sont servi à votre connaissance ?

JK -Ils ne sont, ils ne se sont jamais servi de cette radio.

MD -Non.

JK -Je ne crois même pas qu'ils en avaient besoin.

PD -Dans le ruban précédent, vous nous aviez expliqué que l'équipement radio au Rwanda provenait de la coopération allemande, c'est ça ?

JK -Oui, oui.

PD -Ce sont les allemands qui... et que ils n'avaient pas de techniciens allemands en 94 sur le terrain.

JK -Il n'y avait pas de techniciens allemands en 94.

PD -C'était une radio opérée et... par les rwandais.

JK -Oui.

PD -Ok. Monsieur Jean-François, si je reviens à lui, était de quel parti politique, est-ce c'est connu de vous ça ?

JK -Il était de, du MDR, comme moi.

PD -Du MDR. C'était quelqu'un de quel endroit ça ?

JK -Il est de Gitarama.

PD -De Gitarama, est-ce que c'est quelqu'un que vous connaissiez vous ?

JK -Je ne le connaissais pas avant. Je l'a... j'avais déjà entendu parler de lui mais je ne le connaissais pas comme tel.

PD -Est-ce qu'il occupait une fonction particulière au niveau du parti, chez vous ?

JK -Non.

PD -Pas, pas...

JK -Non, c'était un technicien de la radio, connu pour être journaliste, sans plus.

PD -Ok. Alors est-ce que, est-ce que c'était quelqu'un qui faisait partie d'organismes comme la défense civile ou des choses comme ça ?

JK -Non, il n'avait pas le temps.

PD -Ok. Est-ce que vous lui connaissiez des activités heu... autres que les radios, que celles de la radio, je vais m'expliquer, est-ce que vous avez eu à apprendre ou à connaître de vos services de renseignement si cette personne-là aurait été impliquée dans les génocides ou dans les activités génocidaires, à l'exception faite de la radio... de la télédiffusion, de la radiodiffusion pardon, des discours puis des propos haineux qui avaient pu se tenir sur sa radio ?

JK -Ce n'était pas son genre.

PD -Non ?

JK -Non.

PD -Ok. Est-ce que vous savez à quel endroit est ce Monsieur-là aujourd'hui ?

JK -Quand j'ai quitté Bukavu, il était toujours là.

PD -Il était toujours là.

JK -Mais je ne peux pas préciser, je l'ai vu heu... dans une émission, quand il était en fuite, à Kisangani. De Bukavu il a fait la marche à pied jusqu'à Kisangani, huit cents kilomètres à pied jusqu'à Kisangani. J'ai vu son... dans un reportage sur une télévision extérieure, sur une télévision, je ne sais plus laquelle, je crois que c'est une télévision française je crois, où il s'expliquait.

PD -C'est quand ? On parle de quelle, on parle de quelle date à peu près ?

JK -1996, vers le mois de novembre.

PD -En novembre 1996, il était à Kisangani. Ok.

MD -Dans les journalistes de la radio nationale, est-ce que quelqu'un ont fait, on fait des remarques plus que d'autres, et quelles, quelles questions ont-ils, ils étaient plus connus que d'autres ?

JK -Certainement.

MD -Vous, est-ce que vous en avez connus, est-ce que vous pouvez identifier les journalistes qui ont, qui ont eu, par leurs interventions, ou par leur virulence peut-être, avaient peut-être un peu plus de, d'influence sur la population ?

JK -Comme généralement c'était les journalistes de, vous savez les plus connus c'était ceux qui diffusaient les informations, les... comme ce n'était pas un monde que je fréquentais souvent je n'ai pas en tête les noms comme tels. Mais les plus connus étaient les gens qui faisaient les informations.

MD -Mais est-ce que, ces gens-là est-ce que c'était les gens qui allaient sur le terrain aussi, qui allaient faire les reportages ?

JK -Oui, ils allaient sur le terrain.

MD -Est-ce que, est-ce qu'ils avaient une certaine liberté, est-ce que leurs propos étaient très très libres ou si le gouvernement exerçait une certaine censure sur...?

JK -Je n'ai, je ne peux pas dire, je ne connais pas les procédures exactes, comment ça se faisait à la radio, mais théoriquement, le gouvernement devait exercer une censure sur les journalistes, parce que avant, avant avril 94, les, on sentait que les, les journalistes ne disaient que ce qu'on voulait que... que ce que le

gouvernement voulait qu'ils disent. Donc ils ne pouvaient pas se permettre de dire par exemple des choses ou des informations opposées à la ligne du gouvernement. Ils devaient avoir une structure qui coordonnait la diffusion des informations au niveau de l'ORINFOR, mais comme je ne suis pas entré directement dans cette technique, je ne peux pas préciser.

MD -On peut supposer quand même que durant cette période-là, dans les derniers temps, lorsque la radio était basée avec le gouvernement, était contrôlée par le gouvernement, je pense que c'est assez clair, que les propos devaient refléter ce que le gouvernement, les, les idées du gouvernement de façon intégrale. Est-ce que, est-ce qu'on pourrait dire que, que les journalistes devaient s'en tenir vraiment à une ligne qui leur était...

JK -Non, il y avait une commission officielle qui avait été mise en place par le gouvernement, une commission d'information, qui comprenait un certain nombre de départements ministériels et dont faisait partie le directeur de l'ORINFOR. C'est cette commission qui devait coordonner toutes les informations.

MD -Est-ce que cette commission-là avait encore quelque pouvoir dans les derniers, dans les derniers temps, les derniers, dans les derniers moments de la, de cette radio-là, je pense on a établi tout à l'heure que cette radio-là servait exclusivement au gouvernement pour sa propagande, pour passer son information, est-ce que... la commission ne devait plus à ce moment-là avoir beaucoup de pouvoir ?

JK -Mais je crois que c'est plutôt l'inverse, c'est à ce moment-là que la commission avait le pouvoir, puisque c'était une commission ministérielle où les principaux ministres étaient représentés dans cette commission, je ne me rappelle plus, mais je sais que le ministre de la Défense était là-dedans, le ministre de l'Information était là-dedans, je crois même que celui de l'Intérieur aussi, donc ça ne pouvait et ce...

MD -C'était dans le sens, je suis d'accord, c'était dans le sens de, de faire, de s'assurer que, que cette radio-là reflétait vraiment le gouvernement, c'était dans ce sens-là.

JK -Oui, oui.

MD -Et non pas de, heu...

PD -C'était une forme de censure gouvernementale ?

JK -Oui.

PD -Vous faisiez... vous n'avez pas eu l'occasion de faire partie de ce comité de censure là ?

JK -Non.

PD -C'était réservé au Ministre de la Défense ?

JK -Non, je ne me rappelle plus des départements qui étaient représentés mais je sais que le ministre de la Défense était là-dedans, je sais que le ministre de l'Information était là-dedans, je sais que, je présume

que le ministre de l'Intérieur devait être là-dedans, mais ce que je sais c'est qu'il y avait une commission, qui était présidée par le ministre de l'Information, sur les, la diffusion de l'information.

PD -Et cette commission-là se réunissait pas à même le gouvernement ? C'était une commission qui siégeait en parallèle du gouvernement...

JK -C'était en parallèle du gouvernement.

PD -Sans que vous vous y assistiez. Ok. Est-ce qu'ils vous faisaient part de votre, de leurs décisions ou si c'était tout simplement plus informel que ça ?

JK -Je... me faire part, non. Je crois que je n'ai jamais eu de rapport disons de cette commission, me disant "voilà, nous avons fait ça, nous allons faire...", non je n'ai jamais eu ça.

PD -Ok.

JK -Je ne sais même pas si ils se sont réunis. Je ne peux même pas confirmer si oui ou non ils se sont effectivement réunis. Je sais qu'ils ont été mis en place.

PD -Vous connaissez l'existence, mais vous savez pas leur fonctionnement.

JK -Non.

PD -Ok.

MD -Est-ce qu'il y avait d'autres radios qui émettaient au Rwanda à ce moment-là, dans cette période-là, est-ce qu'il y avait aussi, il y avait d'autres radios, est-ce que le FPR avait des postes radios, est-ce qu'ils avaient des stations d'émission ?

JK -Il avait, il avait, il avait sa radio oui.

MD -Est-ce que, est-ce qu'ils assuraient une couverture assez vaste du pays ?

JK -Ils émettaient sur tout le pays.

MD -Sur tout le pays ?

JK -Oui.

MD -Et c'était une radio qui servait aussi à...

JK -Disons l'équivalent du, de la radio des Mille Collines.

MD -Mmm. L'équivalent des Mille Collines ?

JK -Oui, pour moi oui. Pour moi.

MD -Alors c'était, c'était une radio qui était assez virulente ?

JK -Oui.

PD -Eux, ils émettaient à partir de quel endroit, est-ce que c'était connu du gouvernement ?

JK -Ils n'ont jamais connu d'où ils émettaient. Mais, c'était à partir de, de, d'un des pays voisins.

MD -D'un pays voisin.

PD -Oui.

MD -Parce que, au Rwanda, il y avait....

JK -Ils ont toujours cherché à savoir, ils ont même essayé de brouiller les émissions [inaudible].

MD -Mais ils n'avaient pas d'équipement non plus, il y avait pas l'équipement, l'équipement de transmission radio, vous l'aviez avec vous, vous en aviez le contrôle à ce moment-là, eux...

JK -Non, ils avaient, ils avaient leur propre..., leurs propres émetteurs à partir d'un endroit non connu.

MD -Donc pas connu, qui a jamais été identifié.

JK -Non, il n'a jamais été identifié.

PD -Qui émettait depuis quelle année ?

JK -En vérité la radio des Mille Collines a été une réponse à la radio **Muhabura**, c'est la radio du FPR qui a commencé, avant la radio des Mille Collines.

PD -On situe ça en quelle période environ ?

JK -Vers 92 ou 93.

PD -92-93 ?

JK -Oui.

PD -Avec le multipartisme est arrivé ces radios-là ?

JK -Avec la guerre est arrivée la radio du FPR, avec le multipartisme est arrivée celle des Mille Collines.

PD -Ok. Puis ils émettaient, ils émettaient sur tout le, le pays, d'un pays étranger inconnu, est-ce que vous avez déjà, à titre de gouvernement, est-ce que vous avez déjà eu des informations qui vous permettaient de suspecter un pays plus que d'autres ?

JK -Certains pensaient que c'était à partir de l'Ouganda, mais moi je crois que c'est à partir du Burundi. Donc on a... puisque les, c'était l'Ouganda qui soutenait ouvertement le FPR, toutes les informa... les inquiétudes, toutes les suspicions se penchaient vers l'Ouganda, mais personnellement, les informations que j'ai c'est qu'ils émettaient à partir du Burundi.

PD -Ok. Vous, les informations que vous avez vous permettent de dire qu'ils émettaient à partir du Burundi.

JK -Oui. Ou alors ils pouvaient faire alternativement.

PD -Ok.

JK -A partir du Burundi ou à partir de l'Ouganda.

PD -Est-ce que c'était une radio qui émettait à même titre que la radio nationale, au même titre que les autres, sur une longue période de la journée ou si c'était des courtes périodes précises ?

JK -Ils étaient, ils émettaient sur une longue période de la journée et ils se branchaient sur le, la longueur d'onde de la radio nationale, qui, parfois ils se brouillaient entre les deux.

PD -Alors si vous synthonisiez [?] le même poste que la radio nationale, vous pouviez aussi entendre cette radio-là ?

JK -Oui, c'était fait exprès, je crois.

PD -Sûrement...

MD -[inaudible]

PD -Concernant la radio, c'est, je pense que...

MD -On est rendu à 27 minutes, aussi on a pas de temps sur ce ruban-là de,

PD -D'aller plus loin

MD -De dire autre chose, alors ce qui fait qu'on peut peut-être le terminer, les 28 minutes, de toutes façons le signal va se faire entendre.

PD -Oui, puis comme on sait qu'on doit quitter heu, à 16 heures trente précisément, on s'excuse... Faudrait peut-être, à ce moment-là, on pourrait peut-être garder le peu de temps qu'il nous reste dans la journée pour préparer notre journée de demain. Voir qu'est-ce que c'est qu'on peut faire exactement, et puis poursuivre nos discussions sans enregistrement, est-ce que ça vous convient ?

JK -Oui.

MD -Préparer, préparer notre journée, alors c'est des choses qui vont se produire, vu la rigidité des règlements ici, et on n'a pas de, on n'a pas le loisir de, de, de se déplacer à notre guise alors on va devoir faire avec les moyens du bord.

[Voix de synthèse annonçant l'heure]

MD -Precisely...

PD -Alors 15 heures 59, nous cessons les émissions.

Fin de la face B de la cassette # 55.